

Enseignement ménager—*Suite*Cours supérieur—*Suite*

5<sup>ème</sup>  
année.—  
*Suite*

Tenue de la maison.  
Blanchissage et repassage.  
Coupe et confection.  
Art culinaire.  
Cuisine.

6<sup>ème</sup>  
année

Règles relatives à l'art culinaire.—Principaux modes de cuisson ; choix des viandes.

Cuisine théorique et pratique.—Préparation du bouillon et du pot-au-feu, des viandes, légumes et desserts. *Exemple gradué : pommes de terre en croquettes.*

Entretien des meubles en bois blanc, en bois verni et en bois poli.—Entretien de la cave, du grenier.—Soins généraux à donner à l'habitation.

Lavage des tissus imprimés : satinettes, toiles, etc. ; lavage des lainages, flanelles, cachemires, mérinos, couvertures et amidon euit.—Repassage des lainages et du linge empesé.

Prise des mesures ; cache-corset, manche genre tailleur, manche de fantaisie.—Couture ; étude des différents genres de couture, en usage dans la confection.—Étude plus appropriée de la machine.—

Confection du cache-corset. — Racommodage : pose des pièces rabattues, surjetées, à fils coulés ; reprises sur étoffes de laine et sur tissus légers ; ravaudage, remmaillage des bas.

Soupes et potages.—Légumes : préparation et conservation.—Cuisson des viandes ; modes de cuisson. Viandes de boucherie, viandes de charcuterie : étude du bœuf. Préparations culinaires. Valeur alimentaire des œufs et du lait.

Cuisine théorique et pratique un peu plus compliquée. Soupes, légumes, ragouts, gelées, liaisons aux œufs. Sauces jaunes. (*Exemple gradué : Pommes de terre soufflées.*)

L'étude de l'économie domestique et la pratique des travaux du ménage sont devenues, de nos jours, partie intégrante, presque obligatoire, de l'éducation des jeunes filles. Les maîtresses auront donc le plus grand souci d'accorder à cet enseignement toute l'importance qui doit lui revenir. Elles s'appliqueront avec zèle, dans les classes où ces leçons pourront être organisées, à faire parcourir aux élèves le programme qui leur est proposé.

C'est précisément pour les pousser dans cette voie qu'une attention spéciale est donnée à cette partie de l'enseignement facultatif.

Les maîtresses gardent la plus entière latitude relativement à l'organisation de cet enseignement dans les différentes classes.—Il doit se réduire cependant à des notions générales avec applications usuelles.

C'est de cette tendance pratique que les institutrices feront bien de s'inspirer dans l'ordonnance du cours.

Qu'elles se fassent une idée vraie et juste des besoins les plus urgents des familles, qu'elles se rendent compte des conditions d'existence dans lesquelles se trouveront placées plus tard les enfants qui leur sont confiées, et que toutes leurs leçons soient conçues d'après ces circonstances.